

L'Union européenne prolonge les sanctions à l'encontre du Burundi

RFI, 24/10/2024 Les 27 pays de l'UE ont décidé lundi 21 octobre de prolonger d'un an le régime de sanctions à l'encontre du Burundi il y a neuf ans, suite à la répression violente des manifestations provoquées par la candidature du président Pierre Nkurunziza à un troisième mandat en avril 2015. Pour les 27 pays membres de l'Union européenne, la décision de prolonger les sanctions prises il y a neuf ans contre le Burundi a été adoptée sans indication de leur préoccupation, eux qui préconisent la stabilité démocratique pour le pays.

«À L'UE suit en permanence l'évolution de la situation au Burundi et peut décider de modifier son régime de sanctions en fonction de l'évolution sur le terrain» souligne Nabila Massrali, la porte-parole du chef de la diplomatie européenne Josep Borrell. Sanctions symboliques Il reste que ces sanctions sont en grande partie symboliques depuis que, en 2022, les Européens ont retiré de la liste le Premier ministre Gervais Ndirakobuca, car pour l'UE, la situation s'améliore. Il ne reste plus qu'une personne sur la liste des sanctions, parmi les auteurs de la répression des manifestations de 2015, accusés par l'UE d'avoir commis des actes de violence ou empêché la recherche d'une solution politique. Le dernier Burundais sanctionné est un ancien agent du service de renseignement, Mathias Niyonzima. Selon le texte du journal officiel de l'Union européenne, il est responsable d'avoir «aidé à former les milices paramilitaires Imbonerakwe à coordonner leur action et à les armer», ces milices étant responsables «d'actes de violence, de répression et de graves atteintes aux droits de l'Homme» au Burundi. Avec notre correspondant à Bruxelles, Pierre Benazet